



COMMUNE DE
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2024/139

LE MAIRE DE LA COMMUNE
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.1311-5, L.2122-21, L.2122-22, L.2241-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

Vu la convention d'occupation provisoire et précaire de terres agricoles signée contradictoirement entre la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone et l'association « Poney Club des Salines » le 08/04/2015, l'avenant n°1 à cette convention signé le 07/11/2016, l'avenant n°2 à cette convention signé le 24/03/2017 et l'avenant n°3 à cette convention signé le 15/10/2020 ;

Considérant la demande de l'association « Poney Club des Salines » en date du 05/08/2024 d'annuler la location des parcelles BK 14, BK 243, BK 270, BB 91 et BB 89 ;

Considérant l'article 7 de la convention susvisée, prévoyant que la convention sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une ou l'autre des parties ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La décision n°2024DECAD130 est abrogée.

ARTICLE 2 :

La commune retire à l'association « Poney Club des Salines » la location des parcelles cadastrées ci-après, à compter du 05/11/2024 :

- Section BK n° 14, lieu-dit « Peiregril », d'une superficie de 2 296 m²,
- Section BK n° 243, lieu-dit « Les Clauzels », d'une superficie de 2 616 m²,
- Section BK n°270, lieu-dit « Les Clauzels », d'une superficie de 1 327 m²,
- Section BB n° 91, lieu dit « Le Prat du Castel », d'une superficie de 2 127 m²,
- Section BB n° 89, lieu dit « Le Prat du Castel », d'une superficie de 1 183 m².

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le... 09 DEC. 2024 -
Et publication le..... 10 DEC. 2024 -

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone
Le 04/12/2024

Le Maire
Véronique NEGRET

